

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2014

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 26 février 2014, à 17 h, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents :

Rémy NORMAND, président  
Marie France TRUDEL, vice-présidente  
Suzanne VERREAULT  
Patrick VOYER  
Anne CORRIVEAU  
Laurent PROULX  
France HAMEL  
Myriam RÉGNIER  
Yvan BOURDEAU

### FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : M<sup>e</sup> Véronique JOBIN, secrétaire générale  
Alain MERCIER, directeur général

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

##### Résolution 14-19

*Sur proposition de Mme Anne Corriveau, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant au point 19 « Divers » l'item suivant : A) « Parcours 16 ».*

*Adoptée à l'unanimité*

#### 2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

#### 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 janvier 2014

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

##### Résolution 14-20

*Sur proposition de Mme Myriam Régnier, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 21 janvier 2014, tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### 4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 janvier 2014

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

##### Résolution 14-21

*Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 29 janvier 2014, tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

5. **Création de comités – gouvernance / patrimoine, financement et risques / ressources humaines**

CONSIDÉRANT l'article 60 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

**Résolution 14-22**

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par Mme Myriam Régnier, il est résolu :

- de créer le Comité gouvernance, le Comité patrimoine, financement et risques et le Comité ressources humaines;
- de nommer **M. Rémy Normand, M<sup>me</sup> Marie France Trudel et M. Laurent Proulx**, membres du conseil d'administration du RTC, pour siéger au Comité gouvernance;
- de nommer **M<sup>me</sup> Suzanne Verreault, M<sup>me</sup> France Hamel et M. Patrick Voyer**, membres du conseil d'administration du RTC, pour siéger au Comité patrimoine, financement et risques;
- de nommer **M<sup>me</sup> Marie France Trudel, M<sup>me</sup> Anne Corriveau et M. Laurent Proulx**, membres du conseil d'administration du RTC, pour siéger au Comité ressources humaines;
- de nommer **M. Patrick Voyer et M<sup>me</sup> France Hamel**, membres du conseil d'administration du RTC, pour siéger au Comité d'audit, en remplacement de M<sup>me</sup> Dominique Tanguay et de M<sup>me</sup> Marie France Trudel;
- de mandater chacun des comités ci-haut mentionnés de procéder à l'élaboration de la charte les régissant, ainsi qu'à la recommandation d'un(e) président(e) du comité qui soit membre du conseil d'administration du RTC, et de soumettre le tout au conseil d'administration pour adoption;
- de mandater le Comité d'audit et le Comité technique de l'approche client de procéder à la révision de la charte les régissant, ainsi qu'à la recommandation d'un(e) président(e) du comité qui soit membre du conseil d'administration du RTC, et de soumettre le tout au conseil d'administration pour adoption.

Adoptée à l'unanimité

6. **Nomination de la secrétaire générale et de la secrétaire générale adjointe**

CONSIDÉRANT l'article 46 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

**Résolution 14-23**

Sur proposition de Mme Anne Corriveau, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu :

- de nommer **M<sup>me</sup> Véronique Jobin** pour occuper la fonction de secrétaire générale du RTC;
- de nommer **M<sup>me</sup> Louise Brisset des Nos** pour occuper la fonction de secrétaire générale adjointe du RTC.

Adoptée à l'unanimité

7. **Modification au plan de l'effectif 2014 – création d'un poste de vérificateur interne à la Direction générale**

CONSIDÉRANT que par sa résolution n° 14-8, du 29 janvier 2014, le conseil d'administration du RTC adoptait le plan de l'effectif 2014 du RTC;

**Résolution 14-24**

Sur proposition de M. Laurent Proulx, appuyée par Mme Marie France Trudel, il est résolu de modifier le plan de l'effectif 2014 du RTC comme suit :

- créer un poste de vérificateur interne à la Direction générale, le tout, selon les conditions de travail plus amplement décrites au Répertoire des conditions de travail du personnel cadre, professionnel et administratif (non syndiqué);
- autoriser le virement de crédits n° 2014-01 au montant de 97 000 \$, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 7 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, pour être versé aux postes budgétaires 1-10-01-011-510-51110 et 1-10-01-011-530-53400.

Adoptée à l'unanimité

## **8. Modification de parcours – 44, 54, 70, 88 et 800**

CONSIDÉRANT l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

### **Résolution 14-25**

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par Mme France Hamel, il est résolu :

- de modifier, en direction est seulement, le tracé des parcours 44 et 54, de manière à ce que les autobus circulent par l'avenue D'Estimauville, le boulevard Monseigneur-Gauthier et la rue Poulin;
- de modifier, en direction est seulement, le tracé du parcours 800, de manière à ce que les autobus circulent par le chemin Royal, la rue Sanfaçon et le boulevard Monseigneur-Gauthier;

et ce, à compter du 22 mars 2014;

- de modifier le tracé du parcours 70, de manière à ce que son trajet se termine au terminus de la rue Irving, tout en permettant de correspondre, sans pénalité pour la clientèle, avec le parcours 87;
- de modifier le tracé du parcours 88, de manière à ce que les autobus circulent par les rues Michelet, Papillon, le boulevard du Parc-Technologique, les rues Rideau et Michel-Fragasso;

et ce, à compter du 14 juin 2014;

le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 8 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

## **9. Attribution de contrat – entretien ménager des locaux des terminus**

### **Résolution 14-26**

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est résolu d'attribuer le contrat pour l'entretien ménager des locaux des terminus du RTC à **GRH Mckinnon inc.**, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant n'excédant pas 240 575,52 \$, incluant les taxes nettes applicables, pour une période de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> avril 2014, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-69-83-831-740-76720.

Adoptée à l'unanimité

10. **Attribution de contrat – entretien ménager des stations tempérées**

**Résolution 14-27**

Sur proposition de Mme Anne Corriveau, appuyée par Mme Myriam Régner, il est résolu d'attribuer le contrat pour l'entretien ménager des stations tempérées du RTC à **GRH Mckinnon inc.**, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant n'excédant pas 118 331,32 \$, incluant les taxes nettes applicables, pour une période de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> avril 2014, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-69-83-831-740-76720.

Adoptée à l'unanimité

11. **Attribution de contrat – renouvellement de licences et mise à jour du logiciel Hastus**

CONSIDÉRANT l'article 101, alinéa 10 a), de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

**Résolution 14-28**

Sur proposition de Mme Anne Corriveau, appuyée par Mme France Hamel, il est résolu d'attribuer le contrat pour le renouvellement de licences et la mise à jour d'Hastus 2014 à la firme **Giro inc. / Le Groupe en informatique et recherche opérationnelle**, pour un montant n'excédant pas 314 688 \$, incluant les taxes nettes applicables, le tout, conformément à l'offre de service soumise au RTC le 22 octobre 2013, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-180-18460 et aux règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 298(4003), 220(4003) et 301(4003).

Adoptée à l'unanimité

12. **Attribution de contrat – mise à jour du parc de serveurs du centre administratif**

**Résolution 14-29**

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par Mme Myriam Régner, il est résolu d'attribuer le contrat pour la mise à jour du parc de serveurs du centre administratif à **Informatique EBR inc.**, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 95 410 \$, incluant les taxes nettes applicables, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-180-18420 et au règlement d'emprunt n<sup>o</sup> 264(4000).

Adoptée à l'unanimité

13. **Mandats des sociétés de transport pour procéder à un appel d'offres – achat d'autobus**

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de la Capitale (RTC), la Société de transport de Lévis (St Lévis) et la Société de transport de l'Outaouais (STO) (ci-après collectivement désignées les « STC ») désirent acquérir des autobus articulés diesel pour livraison dès 2015;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, les STC ont adopté ou adopteront sous peu une résolution pour l'acquisition des autobus articulés diesel et que, conformément à l'article 89 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, les STC ont mandaté ou mandateront sous peu le RTC pour entreprendre, à l'occasion de cet achat regroupé, toutes les démarches et procédures nécessaires afin d'acquérir les autobus requis;

CONSIDÉRANT que le contrat vise le nombre minimal requis pour répondre aux besoins des sociétés, soit 28 plus une option de 38 autobus, à savoir 15 autobus et 23 en option pour le RTC, 9 autobus et 15 en option pour la STO, et 4 autobus pour la St Lévis;

#### **Résolution 14-30**

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est résolu :

- d'accepter les mandats reçus ou à recevoir de la St Lévis et de la STO et d'entreprendre, tant personnellement que pour et au nom des STC, à l'occasion de cet achat regroupé, toutes les démarches et procédures nécessaires pour l'acquisition d'un maximum de 66 autobus articulés diesel incluant une option de 38 autobus pour livraison dès 2015;
- d'autoriser le directeur général du RTC à signer tout document et à poser tout geste requis pour l'acquisition des autobus visés à la présente recommandation;

l'autorisation de l'acquisition des 23 véhicules en option pour le RTC est sujette à un PTI autorisé au moment de l'engagement financier.

Adoptée à l'unanimité

#### **14. Règlement d'emprunt n° 306 - concernant l'amélioration de l'information à la clientèle**

CONSIDÉRANT que les technologies mobiles ont été mises en place au Réseau de transport de la Capitale (RTC) en 2011 afin d'informer les clientèles sur les services offerts par le RTC avant, pendant et après leurs déplacements;

CONSIDÉRANT que le RTC souhaite améliorer l'information aux usagers sur le réseau en la rendant davantage disponible à ses clientèles;

CONSIDÉRANT que ce projet est une composante de la stratégie visant à offrir un service moderne et de qualité, stratégie retenue au Plan stratégique 2005-2014 du RTC et adoptée par la Ville de Québec en 2005;

CONSIDÉRANT que ce projet est inscrit au programme triennal d'immobilisations 2014, 2015, 2016 du RTC;

#### **Résolution 14-31**

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par Mme Marie France Trudel, il est résolu d'adopter le règlement d'emprunt n° 306 autorisant des dépenses et un emprunt n'excédant pas 609 000 \$ pour le déploiement d'outils afin d'améliorer l'information à la clientèle sur le réseau, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 14 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

#### **Résolution d'attribution des contrats à intervenir au regard du règlement d'emprunt n° 306**

#### **Résolution 14-32**

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par Mme Marie France Trudel, il est résolu d'autoriser l'attribution des contrats et les dépenses afférentes aux contrats à intervenir pour la réalisation du projet visé par le règlement d'emprunt n° 306, et ce, après son approbation par les instances prescrites par la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

#### **15. Règlement d'emprunt n° 307 - concernant l'acquisition d'équipements et d'un camion de service**

CONSIDÉRANT que le programme triennal d'immobilisations 2014, 2015 et 2016 prévoit une somme de 7 100 000 \$, pour l'année 2014, aux rubriques « Matériel roulant », « Machinerie, outillage et équipement »;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de modifier les outils de serrage et resserrage des roues pneumatiques actuellement utilisés;

CONSIDÉRANT qu'il faut prévoir l'achat d'équipements requis pour effectuer la maintenance des prochaines générations des autobus hybrides à venir au RTC au début 2015;

CONSIDÉRANT que le camion de service dépannage de la station-service est en fin de vie et qu'il doit être remplacé;

**Résolution 14-33**

*Sur proposition de M. Laurent Proulx, appuyée par Mme France Hamel, il est résolu d'adopter le règlement d'emprunt n° 307 autorisant des dépenses et un emprunt de 365 000 \$ concernant l'acquisition d'équipements et d'un camion, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 15 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.*

*Adoptée à l'unanimité*

**Résolution d'attribution des contrats à intervenir au regard du règlement d'emprunt n° 307**

**Résolution 14-34**

*Sur proposition de M. Laurent Proulx, appuyée par Mme France Hamel, il est résolu d'autoriser l'attribution des contrats et les dépenses afférentes aux contrats à intervenir pour la réalisation du projet visé par le règlement d'emprunt n° 307, et ce, après son approbation par les instances prescrites par la Loi sur les sociétés de transport en commun.*

*Adoptée à l'unanimité*

**16. Règlement d'emprunt n° 308 - concernant l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux au centre administratif**

CONSIDÉRANT que le programme triennal d'immobilisations 2014, 2015 et 2016 prévoit au maintien du patrimoine, une somme de 7 791 000 \$ pour l'année 2014, une somme de 16 321 000 \$ pour l'année 2015 et une somme de 1 746 000 \$ pour l'année 2016 à la rubrique « *Patrimoine immobilier et infrastructures* »;

CONSIDÉRANT que certains travaux de maintien sont requis pour assurer la pérennité du bâtiment et augmenter sa performance énergétique;

CONSIDÉRANT qu'il faut remplacer les équipements de chaufferie ayant dépassé leur durée de vie utile et assurer l'efficacité et l'intégrité des systèmes de chauffage;

CONSIDÉRANT que les 27 systèmes de ventilation et les chaudières de chauffage installés en 1979 et 1985 doivent être remplacés parce qu'ils auront bientôt atteint leur vie utile. Ces travaux de remplacement d'actifs devraient être faits conjointement avec les travaux d'amélioration prévus dans l'audit énergétique de 2007, permettant de réaliser des économies importantes sur la consommation d'énergie, sur les coûts de maintenance du centre d'exploitation et de répondre aux normes en matière de ventilation;

**Résolution 14-35**

*Sur proposition de Mme Anne Corriveau, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est résolu d'adopter le règlement d'emprunt n° 308 autorisant des dépenses et un emprunt de 661 000 \$ concernant le remplacement des systèmes de ventilation et de mesures d'amélioration énergétique au centre administratif Lebourgneuf, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 16 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.*

*Adoptée à l'unanimité*

## **Résolution d'attribution des contrats à intervenir au regard du règlement d'emprunt n° 308**

### **Résolution 14-36**

*Sur proposition de Mme Anne Corriveau, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est résolu d'autoriser l'attribution des contrats et les dépenses afférentes aux contrats à intervenir pour la réalisation du projet visé par le règlement d'emprunt n° 308, et ce, après son approbation par les instances prescrites par la Loi sur les sociétés de transport en commun.*

*Adoptée à l'unanimité*

### **17. Règlement d'emprunt n° 309 – concernant l'outil de gestion des événements réseau**

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de la Capitale (RTC) a complété son architecture cible des solutions d'affaires définissant ses besoins à venir;

CONSIDÉRANT que l'architecture cible prévoit le remplacement de *l'application LOG* par un outil de gestion des événements réseau;

CONSIDÉRANT que le programme triennal d'immobilisations 2014, 2015 et 2016 prévoit la mise en place d'un outil de gestion des événements réseau;

### **Résolution 14-37**

*Sur proposition de Mme Myriam Régnier, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est résolu d'adopter le règlement d'emprunt n° 309 autorisant des dépenses et un emprunt de 410 000 \$ pour l'outil de gestion des événements réseau, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 17 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.*

*Adoptée à l'unanimité*

## **Résolution d'attribution des contrats à intervenir au regard du règlement d'emprunt n° 309**

### **Résolution 14-38**

*Sur proposition de Mme Myriam Régnier, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est résolu d'autoriser l'attribution des contrats et les dépenses afférentes aux contrats à intervenir pour la réalisation du projet visé par le règlement d'emprunt n° 309, et ce, après son approbation par les instances prescrites par la Loi sur les sociétés de transport en commun.*

*Adoptée à l'unanimité*

### **18. Renouvellement des assurances de dommages pour la période allant du 31 mars 2014 au 30 juin 2015**

CONSIDÉRANT que les contrats d'assurances de dommages viennent à échéance le 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT l'arrêté du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui exempte, depuis septembre 2004, les sociétés de transport du processus d'appel d'offres au regard des contrats d'assurance, en autant que ces sociétés publient, dans un journal diffusé sur leur territoire, un avis annonçant l'attribution de tels contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation d'acceptation de la proposition de renouvellement des contrats d'assurances de dommages formulée par l'expert de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton au RTC;

### **Résolution 14-39**

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu :

- d'accepter la proposition de renouvellement d'assurances de dommages telle que soumise par **Pratte Morrisette inc.**, au montant de 373 515,23 \$, incluant les taxes applicables, pour la période allant du 31 mars 2014 au 30 juin 2015, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 18 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, les sommes requises étant disponibles aux postes budgétaires 1-20-01-011-810-81410, 1-20-01-011-810-81430 et 1-69-05-059-810-81410;
- de publier, dans un journal diffusé sur le territoire du RTC, un avis annonçant l'attribution de ce contrat, conformément à l'arrêté ministériel en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

### **19. Divers**

#### **A) Parcours 16**

Monsieur le président informe les personnes présentes des modifications qui seront apportées au parcours 16.

Il les invite à poser leurs questions.

### **20. Période d'intervention des membres du conseil**

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

### **21. Levée de l'assemblée**

#### **Résolution 14-40**

Sur proposition de M. Laurent Proulx, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 18 h 50.

Adoptée à l'unanimité

---

Rémy Normand, président

---

Véronique Jobin, secrétaire générale